

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 17 décembre 2014

Délibération n° 2014 - 17/12/2014 – 7

Compte-rendu des travaux de la Commission FSDIE du 20 novembre 2014

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire du 4 décembre 2014

Après en avoir délibéré

Approuve, avec 20 pour (unanimité) :

le compte-rendu de la Commission FSDIE du 20 novembre 2014 et la ventilation des crédits attribués aux associations en excluant le projet 1.113 qui fait l'objet d'un vote spécifique (délibération 8).

Dijon, le 18 décembre 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN



P.J. : Relevé synthétique des votes et avis de la CFVU du 4 décembre 2014
Compte-rendu des travaux de la Commission FSDIE du 20 novembre 2014.

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Relevé des votes et avis de la séance du jeudi 4 décembre 2014

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 14h15.

1. Informations du Président

Le Président précise que le dossier de la COMUE UBFC est passé au CNESER le 24 novembre 2014. Un vote « contre » a été émis mais c'est un vote de principe pour bon nombre de COMUE. Le projet UBFC, et notamment la gouvernance, a été salué mais le vote a malgré tout été négatif avec 23 voix contre, 16 pour et 5 abstentions. Le décret de création de la COMUE devrait être pris d'ici fin janvier 2015.

Le dossier « Initiatives d'excellence » fait l'objet d'un important travail de la part des équipes. Un forum des partenaires sociaux s'est tenu à Dole récemment. Une réunion aura lieu à Dijon le 5 décembre 2014. Le sujet sera abordé lors du Congrès du 10 décembre 2014 et le Conseil académique sera consulté le 12 janvier 2014.

Grégory WEGMANN précise qu'une réunion relative à la future évaluation des formations de la vague B a été organisée le 2 décembre 2014. De nombreuses personnes ont participé. Les principes de l'évaluation et le calendrier prévisionnel ont pu être expliqués.

Dorian COLAS DES FRANCS précise que suite aux vérifications des inscriptions des élus étudiants, Mlle RICAUD Chloé a été nommée titulaire dans le secteur 1 du collège des usagers. Mlle RANDRIAMAMPINANINA Meva a été nommée suppléante.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014

Le Président soumet le projet de procès-verbal de la séance du 9 octobre 2014. Aucune remarque n'étant faite en séance, le projet est approuvé.

Vote CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

3. Evaluation intermédiaire des départements Gestion administrative et commerciale (GACO) et Techniques de Commercialisation (TC) – IUT Dijon-Auxerre **VOTE CA**

Patrick DANAUDIÈRE, Directeur de l'IUT Dijon-Auxerre présente ce dossier. Il explique que deux départements de l'IUT Dijon-Auxerre (GACO et TC) ont fait l'objet d'une habilitation sur 3 ans et non 5 ans dans le cadre du contrat quinquennal UB ayant débuté en 2012. Il a fallu rendre pour mi-octobre 2014 deux dossiers relatifs à une évaluation intermédiaire, qui servira de base à la demande d'accréditation pour les deux années restantes (2015-2016 et 2016-2017).

La DGESIP a justifié cette évaluation intermédiaire par le fait que le programme pédagogique national (PPN) n'était pas suffisamment couvert dans ces deux départements, et notamment sur certains modules. Il y a en effet un manque de moyens dans certaines disciplines. Les équipes ont retravaillé l'ensemble de ces points. Il faut noter qu'il y a également eu la réforme du PPN à prendre en charge à la rentrée 2013. Les remarques faites par les évaluateurs ont été prises en compte dans un but d'harmonisation entre toutes les spécialités.

Patrick DANAUDIÈRE précise qu'un dossier complet a été renseigné pour les deux départements mais que cela n'était pas forcément exigé par la DGESIP compte tenu du caractère intermédiaire de l'évaluation. L'IUT a cependant préféré faire une expertise large des départements.

Proposition faite à la CFVU : adoption des dossiers relatifs à l'évaluation intermédiaire des départements GACO et TC, en vue d'une accréditation pour la période 2015-2017

4. Vie étudiante

▪ Lancement de l'enquête relative aux conditions de vie des étudiants

Muriel HENRY et Julien, BRAULT présentent cette enquête, les conditions de sa réalisation et les objectifs poursuivis. Ils rappellent que la dernière enquête date de 2007 et était en format papier.

Les lignes directrices : il s'agit de caractériser les activités des étudiants et leurs conditions, évaluer ce qui se réalise à l'uB/hors uB et pour ce qui se réalise à l'uB : évaluer la satisfaction des étudiants.

La méthodologie : il y aura une collaboration Pôle formation et vie universitaire/ Pôle développement durable, qualité et pilotage / Institut de Recherche en Economie de l'Education (IREDU). Tous les services, pôles ou structures concernés associés : Pôle Relations Internationales, Culture, Service commun de documentation, CROUS, ...

Open data: tous les services pourront exploiter les données obtenues à partir du questionnaire construit de manière concertée.

Deux finalités : évaluation des objectifs définis par le contrat d'établissement, pilotage du développement de nouvelles actions susceptibles de répondre aux besoins

Méthode et calendrier : une enquête en ligne avec un lien internet relayé par tous les réseaux, accessible à tous les étudiants sur tous les sites (authentification). Une enquête courte: 15 mn au maximum. Lancement : 03 mars 2015–réponses possibles jusqu'au 24 avril 2015.

Les champs explorés : 1/ *les activités* : formation, travail personnel, loisirs, activités salariées. Buts :

- Identifier les raisons du choix des études ; évaluer l'intérêt pour la formation, certains dispositifs ; identifier les projections de formation et de travail, dont la mobilité ; identifier l'appui trouvé auprès des enseignants, étudiants ...
- Caractériser les conditions du travail personnel
- Caractériser les activités de loisir/culturelles /associatives
- Identifier la connaissance par les étudiants des ressources/services proposés par l'institution ; mesurer la satisfaction pour les ressources utilisées
- Identifier les activités salariées et leur place dans l'emploi du temps

2/ *Les conditions* : ressources, logement, restauration, santé, information. Buts :

- Identifier les dépenses et ressources financières et/ou matérielles dont disposent les étudiants; identifier les difficultés
- Caractériser les conditions d'hébergement, les critères de choix, les voies d'accès au logement
- Identifier les modes d'alimentation; les raisons des choix
- Identifier les conditions d'accès aux soins des étudiants ; évaluer l'état de bien-être ressenti par les étudiants ; évaluer leur connaissance et usage des services institutionnels
- Identifier les voies d'accès à l'information sur les activités et événements proposés sur les campus

Julien BRAULT précise que le lancement de l'enquête est vu avec le service Communication afin que le maximum d'information soit fait auprès des étudiants et qu'il y ait un bon taux de répondants (teasing, goodies). Il est précisé qu'il est compliqué de réaliser le questionnaire car les attendus sont forts et chaque point est important. Il faut cependant optimiser afin que les étudiants complètent toute l'enquête en ligne.

▪ Compte rendu de la commission Vie de l'Etudiant du 6 novembre 2014

Julien BRAULT présente le compte rendu des travaux aux élus. Il y avait 13 demandes de labellisations : 6 pour une première labellisation et 7 pour un bilan d'étape après 1 an de labellisation.

Un seul avis défavorable a été émis et concerne l'association Dijon Parkour CREW – DPC.

La commission émet un avis DEFAVORABLE à la labellisation de cette association par rapport à la composition du bureau, le rôle du comité directeur et du président. La signature d'une convention avec l'université de Bourgogne leur sera conseillée.

Un point est fait sur l'attribution de locaux associatifs. Plusieurs demandes de locaux associatifs ont été faites par des associations étudiantes labellisées. L'Association Dijonnaise pour l'Action Humanitaire – ADAH – Créée en 1998, elle réunit des étudiants de filières différentes agissant ensemble sur des projets d'éducation et de santé au Sénégal et à Madagascar.

La demande d'un local à la Maison De l'Etudiant permettrait à l'association d'avoir une localisation centrale.

Julien BRAULT propose de leur attribuer le bureau 108. Ce bureau était occupé par trois associations, mais deux ont été délabellisées et il ne reste que l'association GENEPI.

Pour l'Association Groupe Naturalistes Universitaire de Bourgogne – GNUB : la demande de cette association porte sur un local situé dans le bâtiment sciences Gabriel. La direction de l'UFR Sciences Vie Terre Environnement a été saisie de cette demande et doit leur proposer une solution.

Le local S 25 dans le bâtiment Droit-Lettres avait été attribué à l'Association Langues, Géographie, Histoire.

Cette association n'ayant apparemment plus beaucoup d'activité, Julien Brault propose de les installer également dans le bureau 110 à la Maison De l'Etudiant, de mettre leur matériel dans la salle de stockage de la Maison De l'Etudiant et d'attribuer le local S 25 à l'association épicerie solidaire EPI CAMPUS sous réserve que la Commission Formation et Vie Universitaire leur accorde le label « Association du campus ».

Proposition faite à la CFVU : adoption du compte rendu de la Commission Vie de l'Etudiant

Vote CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

▪ **Compte rendu de la Commission FSDIE du 20 novembre 2014** **VOTE CA (2 points)**

Julien BRAULT présente les travaux de la commission FSDIE et les différents commentaires faits sur les projets présentés.

16 projets ont été étudiés : 11 sont validés, 2 sont reportés et 3 ne reçoivent pas de crédits.

Il y a aussi l'attribution à Génération Campus d'une somme de 110 euros pour le Congrès national de la FAGE

Cette formation rentre dans les actions spécifiques : aide à la formation des élus associatifs et syndicats : une subvention de 500€ maximum est attribuée une fois par an (voir critères d'attribution du FSDIE TITRE II Section 2).

Proposition faite à la CFVU : adoption de la ventilation des crédits FSDIE attribués aux associations, telle qu'adoptée par la Commission FSDIE

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

Julien BRAULT présente aux élus les modifications apportées aux critères de fonctionnement de la commission FSDIE. Elles concernent le TITRE II : Les critères d'attribution- Section 2 : Actions spécifiques. Le paragraphe serait ainsi libellé :

Galas : Il doit s'agir d'une rencontre avec le monde professionnel et socio-économique présentant un réel retour pour la filière. La participation de la composante, la présence des professionnels et l'intérêt pour l'insertion professionnelle seront pris en compte pour arrêter le montant de la subvention qui est corrélée au montant du budget global de la manifestation, ainsi :

- Pour un budget global compris entre 0 et 5 000 euros : le montant de la subvention ne pourra excéder 40% du budget global.

- Pour un budget global compris entre 5 000 et 10 000 euros : le montant de la subvention ne pourra pas excéder 30% du budget global.

- Pour un budget global compris entre 10 000 et 15 000 euros : le montant de la subvention ne pourra pas excéder 20% du budget global.

- Pour un budget global compris au-delà de 15 000 euros : le montant de la subvention ne pourra pas excéder 10% du budget global.

Julien BRAULT précise qu'en aucun cas il ne s'agit de financer les soirées de gala. Seuls les frais liés à l'organisation matérielle du gala (location de salles notamment) sont pris en compte.

Proposition faite à la CFVU : adoption des nouveaux critères de fonctionnement de la commission FSDIE

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

▪ **Compte rendu de la Commission Subventions culturelles du 27 novembre 2014** **VOTE CA**

Dorian COLAS DES FRANCS présente le compte rendu des travaux de la commission du 27 novembre 2014. 11 projets ont été étudiés : 7 sont validés et 4 ne reçoivent pas de crédits (projets n° 3-18-19-20) car ils n'entrent pas dans les critères d'attribution définis par la commission subventions culturelles.

Proposition faite à la CFVU : adoption de la ventilation des crédits dédiés aux subventions culturelles, telle qu'adoptée par la Commission Subventions culturelles

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

5. Présentation de la « Charte pour la Validation des Acquis de l'Expérience à l'Université de Bourgogne» **VOTE CA**

Gilles BRACHOTTE, Directeur du Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA), et Lucie MEKOUAR, Ingénieur de formation continue, présentent aux élus le projet de charte. Il s'agit de clarifier les modalités de gestion des dossiers déposés par les candidats à une validation des acquis de l'expérience (VAE) et le rôle d'accompagnement du SEFCA.

Il est précisé que seul l'ingénieur de formation VAE accompagne le candidat et devra proposer au responsable pédagogique du diplôme visé par le candidat un minimum de deux rencontres durant l'accompagnement afin de déterminer avec lui les attentes sur le fond et la forme du dossier de VAE.

La base forfaitaire en accompagnement individuel ou collectif est de 8h.

Le tarif d'une démarche de VAE est de 1600€ en cas de prise en charge. Si la démarche est payée par le candidat, 1100€ lui seront demandés. Ces tarifs ne comprennent pas les droits d'inscription universitaire.

Des tarifications spécifiques peuvent être appliquées en cas de démarches de VAE collectives (au-dessus de 10 personnes issues de la même entreprise, le tarif avec prise en charge sera abaissé à 1300 euros) ou en fonction du statut du candidat (dont accord avec le Conseil Régional de Bourgogne, Personnel de l'uB : 1000€).

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une prise en charge de la part de Conseils régionaux ou de Pôle Emploi. Pour ces personnes, le tarif VAE plafonnera au montant pris en charge par l'organisme.

Gilles BRACHOTTE précise que la VAE doit être vue comme un « ascenseur social ». Ce n'est en effet pas une activité bénéficiaire pour le SEFCA. Sophie SALAÜN demande quel est le nombre de candidats suivis par un ingénieur de formation. Gilles BRACHOTTE indique qu'une répartition est opérée entre les ingénieurs afin que les dossiers puissent être pris en charge dans de bonnes conditions.

Le Président remercie le SEFCA pour cette présentation et propose aux élus de se prononcer sur le projet de charte VAE à l'UB.

Proposition faite à la CFVU : adoption du projet de «Charte pour la Validation des Acquis de l'Expérience à l'Université de Bourgogne»

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

6. Poursuite du débat sur la structuration en champs de formation de l'offre de formation en vue du prochain contrat quinquennal **DEBAT EN CA**

Le Président rappelle que ce dossier a déjà fait l'objet de débats en CFVU et CA.

Grégory WEGMANN précise aux élus les évolutions étant intervenues suite à la réunion des Directeurs de composantes du jeudi 4 décembre 2014 matin.

Une sixième proposition de structuration est présentée :

Formations technologiques

Environnement, Aliments (Terre?)

Sciences, Techniques (le « et » est enlevé)

Santé, Apprentissage (le « et » est enlevé)

Patrimoine, Sociétés, Cultures (Langues?)

Territoires, Normes, Organisations (Droit, Economie? Il y a une demande de l'UFR pour une visibilité plus forte)

Ingénierie, Management

La discussion est encore ouverte. Lionel CROGNIER demande si une cohérence est recherchée avec l'UFC. Grégory WEGMANN précise que l'UFC évolue encore dans sa réflexion. Le Président indique qu'il n'a pas d'éléments consolidés. Les élus évoquent le fait que si nous n'avons pas les mêmes champs, ce seront des experts différents qui étudieront les dossiers. Il est rappelé que pour les formations cohabilitées, un seul établissement (l'établissement « déposant ») est évalué.

Liliane PELLECUER demande si on a une idée des champs choisis par les universités de la vague A.

Le Président précise qu'à Orléans, des collégiums ont été mis en place, avec des pôles disciplinaires. Il y a une grande diversité dans l'approche de cette question. Pour la COMUE de Grenoble-Alpes, il y a un champ « Montagne ». Pour le site universitaire Champollion d'Albi, les choix se sont portés sur des champs transversaux, plus identifiants. A un moment, il faudra arbitrer car les champs doivent être remontés pour fin mars 2015 maximum. Le Président indique que les champs doivent pouvoir refléter la stratégie de l'établissement et notamment l'articulation avec la Recherche. La distinction licence-master ne semble plus pertinente. L'UFC n'a par ailleurs pas fait cette différence. Des champs identiques avec ceux de l'UFC peuvent se concevoir, avec également des champs spécifiques UB (Aliment par exemple). Il y a encore des interrogations à ce stade de la réflexion. Les idées sont recensées et font l'objet de débats. Le Président tiendra les élus informés de l'avancement de ce dossier.

7. Compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 25 novembre 2014

Le Président donne la parole à Grégory WEGMANN, Vice-Président de la CFVU.

(cf compte rendu de la CP)

▪ Paramétrages de l'application Admission Post-Bac 2015 **VOTE CA**

Stéphanie GRAYOT-DIRX présente les capacités d'accueil fixées par certaines composantes et non vues en CFVU le 5 novembre 2014.

On recense les demandes suivantes pour la rentrée 2015 :

- UFR Sciences Humaines - Licence Psychologie : capacité APB : 400 étudiants (335 néo-entrants / 65 réorientations) pour une capacité totale de 500 étudiants.

Pour Psychologie, le problème rencontré avec la capacité mise l'an passé est surtout lié au fait que 14% des candidats ayant répondu « oui définitif » dans APB ne se sont pas inscrits effectivement à l'UB. Cela a donc empêché d'appeler d'autres candidats. C'est un problème qu'il faut résoudre pour la session 2015.

Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que du surbooking peut être fait lors des différentes phases d'admission APB afin d'ajuster au mieux les propositions en fonction des réponses des candidats et qu'en juillet les élèves ayant répondu « oui définitif » et ne s'étant pas inscrit administrativement seront identifiés et appelés pour qu'ils confirment ou non leurs souhaits, et le cas échéant démissionnent.

- UFR Langues et Communication : LEA Anglais-Russe (débutants possibles): capacité APB demandée : 28 étudiants (21 néo-entrants / 7 réorientations), pour une capacité totale de 30 étudiants. Il est précisé que ce prévisionnel va au-delà du nombre actuel d'inscrits dans cette filière.

- UFR Lettres et Philosophie – Licence SLIC : capacité APB demandée : 125 étudiants (110 néo-entrants et 15 réorientations), pour une capacité totale de 140 étudiants. La baisse du nombre de redoublants permet de prendre un peu plus de néo-entrants que l'an passé.

- UFR SVTE – Licence SVTE : capacité APB demandée : 350 (240 néo-entrants/110 réorientations) pour une capacité totale de 480.

- ESPE – Licence EFEC : capacité APB demandée : 55 (40 néo-entrants/15 réorientations internes ou externes) pour une capacité totale de 60.

- UFR Droit Sciences Economique et Politique.

Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que cette demande n'a pas pu être étudiée en CP le 25 novembre 2014 et est soumise aux élus CFVU aujourd'hui car l'UFR souhaite une application dès la rentrée prochaine. Le conseil de gestion a voté à ce sujet début novembre et la demande a été formulée par le Doyen, auprès de la gouvernance, fin novembre. En dépit d'un manque de discussions à ce sujet, compte tenu du fait que la demande de l'UFR vise la rentrée prochaine, il n'est pas envisageable d'attendre les prochaines CP et CFVU qui auront lieu le 26 janvier 2015 et 2 février 2015. Il est rappelé que l'application APB est ouverte à la consultation « grand public » depuis le 1^{er} décembre 2014 ; cette ouverture entraîne des contraintes de calendrier très fortes pour les composantes. Il est proposé aux élus de la CFVU de se prononcer aujourd'hui sur cette demande afin que cela puisse passer en Conseil d'Administration le 17 décembre 2014. La demande est détaillée pour les deux licences concernées :

Licence Droit (deux sites) :

Dijon : capacité APB demandée : 520 (460 néo-entrants/60 réorientations, à affiner) pour une capacité totale de 750.
Nevers : capacité APB : 90 pour un total de 105 maximum, priorisation des élèves de la Nièvre sur le site de Nevers.
La capacité demandée, pour le site de Dijon, par la composante était en dessous (430 néo-entrants) des chiffres proposés en CFVU (460). L'équipe de gouvernance, compte tenu des chiffres prévisionnels concernant les effectifs étudiants de l'an prochain, propose de prendre l'équivalent d'un groupe de TD supplémentaire (30). La répartition néo-entrants/réorientés reste à affiner avec la composante.

Licence AES (deux sites) :

Dijon : capacité APB demandée : 240 (180 néo-entrants /60 réorientations) pour une capacité globale de 300 (avec priorisation des départements de la Côte d'Or (21) et de l'Yonne (89)

Le Creusot : APB : 55 (dont 5 réorientations) pour une capacité totale de 60 (avec priorisation des départements de Saône et Loire (71) et de la Nièvre (58)

Des dérogations à la priorisation peuvent être prévues (même cas que STAPS).

Les chiffres proposés sont cohérents avec la moyenne des 5 dernières années.

Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que l'université est responsable de la gestion des flux d'étudiants et que la situation des sites territoriaux doit être prise en compte. Liliane PELLECUER demande des précisions sur la notion de sectorisation. Stéphanie GRAYOT-DIRX indique qu'il n'est plus question de sectorisation dans APB (interdite), mais de priorisation. En effet, dès lors que des capacités d'accueil sont mises en place, pour une même formation, présente sur deux sites, il faut gérer les flux d'étudiants entre ces sites. Par exemple, il s'agit de s'assurer que les lycéens résidant dans la Nièvre soient affectés prioritairement sur le site de Nevers pour leur première année de Licence de Droit et que l'on ne se retrouve pas avec des lycéens dijonnais affectés à Nevers. De même, il ne faudrait pas que des dijonnais ne puissent pas avoir de place en AES à Dijon et se trouvent contraints d'aller au Creusot. Il est évidemment indispensable que les départements d'origine puissent être pris en compte dans la gestion de ces flux. Pour la licence AES sur le site du Creusot, cela permettra de plus une certaine mixité des publics.

Stéphane AROULE souhaite savoir comment les étudiants de psychologie vont être appelés. Il est précisé que parmi les lycéens faisant un vœu dans APB certains répondent « oui » à de écoles ou à des formations gérées hors APB. C'est donc pour cela qu'ils bloquent des places car ils ne se reconnectent pas pour démissionner. Les services administratifs seront chargés de les contacter pour les informer de cette situation.

Liliane PELLECUER souligne le fait que les conditions d'enseignement ne sont actuellement pas bonnes dans les filières Droit et AES, tant pour les étudiants que les enseignants. Il faut logiquement des moyens humains correspondants aux flux à gérer. Or avec l'augmentation connue cette année, ce n'est pas possible.

Stéphanie GRAYOT-DIRX indique que le système envisagé pour Psychologie devra également être étudié pour Droit et SVTE qui gèrent des flux importants. On ne peut pas avoir un fort taux de déperdition sinon cela faussera les conditions de la rentrée 2015 avec moins d'inscrits que la capacité prévue.

Proposition faite à la CFVU : adoption des capacités d'accueil rentrée 2015 sollicitées par les composantes Sciences Humaines, Langues et Communication, Lettres et Philosophie, SVTE, ESPE, Droit Sciences économique et politique, telles que présentées en séance

**Avis
CFVU**

Avis favorable moins 12 abstentions

▪ Convention-cadre entre l'Université de Bourgogne et le Rectorat de l'académie de Dijon relative aux CPGE et BTS

Stéphanie GRAYOT-DIRX présente le contexte de ce dossier. Elle rappelle le cadre légal.

Plusieurs textes régissent ce futur dispositif :

- Code de l'éducation, tel qu'issu de la loi ESR : L.612-3, D.612-20, D.612-23, D.612-25 ;
- décret n° 2014-1073 du 22 septembre 2014 (D. 612-28 et s.) ;
- arrêté du 23 nov. 1994 relatif à l'admission et au régime des études dans les CPGE ;
- arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence : article 9 ;
- circulaire n°2013-0012 du 18 juin 2013 sur le continuum de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur.

L'article L. 612-3 du Code de l'éducation oblige chaque lycée disposant d'au moins une formation d'enseignement supérieur à conclure une convention avec un ou plusieurs établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel de son choix, dans son académie afin de prévoir des rapprochements dans les domaines de la pédagogie et de la recherche et afin de faciliter les parcours de formation des étudiants.

Une formation d'un lycée ne peut être conventionnée qu'avec un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Toutefois, un lycée peut signer différentes conventions en fonction du type de formation dispensée.

Les élèves inscrits dans une classe préparatoire aux grandes écoles d'un lycée public sont également inscrits dans une formation proposée par l'un des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ayant conclu une convention avec ce lycée, selon des modalités précisées par décret. Cette inscription emporte paiement des droits d'inscription prévus à l'article L. 719-4.

L'inscription des élèves de CPGE est obligatoire en application du décret n° 2014-1073 du 22 septembre 2014.

Article D. 612-28 du Code de l'éducation :

« L'inscription des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles des lycées publics dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel s'effectue dans les conditions prévues aux articles D. 612-2 à D. 612-8 du code de l'éducation, notamment le second alinéa de l'article D. 612-2.

Le chef d'établissement du lycée public s'assure de l'inscription de ces étudiants au 15 janvier de l'année en cours ».

=> *Ce décret renvoie à l'arrêté annuel pris par le MESR pour fixer les droits d'inscription. Ici, les droits d'inscription sont ceux du cursus licence pour une première inscription à l'Université. Les boursiers sont exonérés des frais d'inscription exceptés des droits de médecine préventive.*

Situation actuelle :

- une commission académique des formations post-baccalauréat dresse le bilan et consolide les dispositifs de réorientation entre les formations d'enseignement supérieur dans l'académie ;
- des dispositifs pédagogiques permettent déjà de renforcer le continuum de formation, en lien avec les élèves de CPGE et BTS : actions destinées à faciliter l'orientation des élèves (forums, JPO, semaine d'immersion, partenariats conventionnés entre des CPGE et certaines UFR de l'uB)

Démarche en cours :

- sur le fondement d'une proposition de convention élaborée par le Ministère et en lien avec le rectorat de Besançon, sont en cours d'élaboration :
 - une convention cadre rectorat/Université fixant les objectifs et la démarche à suivre (=> *qui vous est soumise*)
 - pour les CPGE, des conventions d'application préciseront, par grands champs disciplinaires, les dispositifs pédagogiques mis en place, leur évaluation annuelle, leur calendrier, etc...
 - Pour les BTS, travail sur le renforcement ou la mise en place de passerelles (*BTS=>uB ; uB=>BTS*).

Pour les CPGE : il existait déjà une convention, les filières concernées étant regroupées en trois grands domaines, afin de faciliter notamment les reconnaissances d'ECTS aux élèves de CPGE. Au cours de l'année 2013, les composantes de l'UB ont été informées des évolutions législatives et ont été sollicitées afin que soient remontées les propositions de modification de cette convention, dans les différents champs concernés.

Une réunion s'est tenue le 6 novembre 2014, avec les chefs d'établissements dotés d'une CPGE, au rectorat.

Trois groupes de travail paritaires, un pour chaque champ, vont être mis en place début décembre.

Droits ouverts par le statut d'étudiant :

- SCD (bibliothèques universitaires),
- Centre de prévention et de santé universitaire
- MDE (Maison des étudiants),
- Pôle Formation et vie,
- Centre des Langues et des cultures
- Pôle Culture
- SUAPS (50 activités sportives)
- Services numériques (compte mail ; accès ENT et plateforme Plubel ; accès au réseau de l'université ; accès à uBLink).
- Inscription possible dans les UE transversales
- Information sur tous les événements concernant les étudiants.

CPGE : exemples de pistes de travail :

- commission d'admission et d'évaluation annuelle (par visio, si nécessaire) pour les attributions de crédits ECTS et le bilan pédagogique de l'année (prolongement des commissions existantes)
- mise à disposition de plateforme technologique
- conférences par des enseignants-chercheurs (présentiel et/ou visio) en lien avec les contenus des formations et les programmes des CPGE concernées (*mais la visio coûte cher pour les lycées, problème sur ce point...*)
- visites de laboratoire
- participation d'enseignants-chercheurs aux TIPE
- information sur les cursus de l'uB (JPO, immersions)

- rencontres entre équipes pédagogiques et scientifiques (échanges sur les programmes, méthodes pédagogiques, recherches,...)

Les trois groupes de travail paritaires, un pour chacun des grands domaines, travailleront sur ces points, à inclure dans les conventions d'application.

Des points pratiques restent à régler :

- inscriptions par IA primoweb ? Quand ? *quid du dossier à fournir ? (ils seront déjà inscrits au lycée)*
- inscription administrative par grands champs disciplinaires ? Ou déjà dans une formation précise ?
- comment s'organise le passage en L2 ?
- qui décide des séquences pédagogiques à suivre ? Le professeur principal pour toute sa classe ?
- quel calendrier pour les séquences pédagogiques ? Peut-on « banaliser », dans l'emploi du temps des élèves PCGE, une matinée ou une après-midi, deux ou trois fois dans l'année, afin de mettre en place toutes des propositions de façon cohérente et efficiente ? Par ex., sur une matinée dédiée, une proposition dans chacun des grands champs disciplinaires, à suivre en présentiel ou par visioconférence.

Pour les BTS : travail de mise en correspondance, là où c'est possible, entre spécialité de BTS et Licence/Licence pro pour faciliter les parcours / mettre en place des conventions (reconnaissance VAE; admission en Licence)

⇒ *Convention déjà existante pour la licence AES/Licence Gestion et en LEA avec 15 lycées, pour 3 spécialités de BTS*

Passerelles pour étudiants uB vers BTS, même en alternance (=> à lier au PIA Cité de l'alternance).

Le volume d'étudiants en CPGE est estimé à 1800 environ. Ils devront s'acquitter, pour les non-boursiers, des frais afférents au cycle Licence (183 euros + 5.50 euros de médecine préventive). Cela se ferait plutôt en octobre/novembre avec l'embauche de quelques vacataires. Luc IMHOFF rappelle la demande formulée en CP quant à la possibilité de prévoir une passerelle en sens inverse pour les étudiants UB qui souhaiteraient intégrer une CPGE. Stéphanie GRAYOT-DIRX précise que, grâce à une vérification faite auprès du rectorat, il est apparu que le projet de convention avait été validé par le Recteur avant la CP. Cette possibilité pourra faire l'objet d'un ajout ultérieurement. Elle évoquera à nouveau le sujet avec les services rectoraux.

Proposition faite à la CFVU : adoption de la convention-cadre entre l'Université de Bourgogne et le Rectorat de l'académie de Dijon relative aux CPGE et BTS



▪ Evaluation des enseignements de L1 et PACES à l'UB en 2014-2015

Grégory WEGMANN rappelle la présentation faite par Cathy PERRET (CIPE) en CP, avec les principes d'évaluation retenus, le calendrier prévisionnel et les modalités de diffusion. Il revient sur les observations faites en CP. Un échange a eu lieu entre les Vice-Présidents, le CIPE et l'UFR Sciences et Techniques afin de pouvoir envisager des modalités de passation des questionnaires spécifiques. Luc IMHOFF souligne le fait que le questionnaire doit pouvoir être affiné sur certaines questions et que le calendrier est trop contraint. Il aurait fallu prévoir un temps d'échanges entre les responsables de L1 et le CIPE.

Grégory WEGMANN précise que l'évaluation peut être repoussée après les examens. La démarche globale d'évaluation des enseignements s'inscrit dans le dossier « évaluation » de l'établissement et présente à ce titre un intérêt immédiat.

Sophie SALAÜN précise que tout le monde est d'accord sur l'intérêt de la démarche. Mais les questionnaires sont datés du mois de septembre. Ils auraient dû être présentés plus tôt. Quant au passage après la session d'examens, et au vu du libellés de certaines questions, cela ne semble pas poser un problème. Il faut savoir prendre du recul sur l'utilisation qui sera faite de cette évaluation

Luc IMHOFF demande à quoi servent les évaluations : à améliorer ce que l'on fait ?

Grégory WEGMANN indique qu'il s'agit ici d'un vrai débat philosophique. L'évaluation peut être vue selon une approche qualitative « fouillée » ou une approche plus quantitative (démarche qualité), avec une logique sous-jacente d'indicateurs. Il souligne le fait que la question du taux de retour est importante.

Grégory WEGMANN propose de valider la démarche d'évaluation. L'enquête est lancée en tenant compte d'une certaine souplesse dans sa réalisation et de l'ajustement nécessaire pour les filières ayant demandé des adaptations.

Proposition faite à la CFVU : adoption du principe d'évaluation des enseignements en L1 et PACES à l'UB pour l'année universitaire 2014-2015 avec prises en compte des remarques faites en CFVU

Vote
CFVU

Avis favorable à l'unanimité

▪ **Appel à projets « Pédagogie numérique 2015 » VOTE CA**

Grégory WEGMANN précise aux élus le principe de l'appel à projets (AAP).

Pour l'AAP 2015, le financement sera de 50 k€ donc analogue à celui de 2013/2014. L'idée est d'éviter le saupoudrage. Lors de la présentation en conférence des Directeurs de composantes, Lionel CROGNIER a proposé qu'une réunion soit organisée afin que les équipes travaillent de manière optimisée.

La cible principale est la conception d'un MOOC dont la thématique devra être en cohérence avec les domaines d'excellence/stratégiques de notre campus. Des cofinancements intra- ou extra-campus sont souhaitables.

Les ressources pédagogiques élaborées pourront être utilisées sous d'autres formes pédagogiques que le MOOC. Le modèle économique est un point critique à voir.

Cet AAP devra être réfléchi pour s'articuler avec l'AAP national IDEFI-N.

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/avenant/2014/10/29/PRMI1424725X/jo/texte>

« l'appel à projets a vocation à accélérer la création de MOOC (cours en ligne ouverts à tous), de cursus en ligne et de dispositifs de formations numériques de qualité, afin de développer l'attractivité internationale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, de promouvoir des dispositifs pédagogiques innovants par le numérique et de conforter une dynamique de formations universitaires tout au long de la vie. »

Pour cet AAP IDEFI-N : la réponse se fera au niveau de la COMUE

Le budget global de l'IDEFI-N est de 12 M€, avec une sélection d'environ 15 projets (projets ambitieux, stratégiques, présentant une ampleur et une puissance suffisantes pour amorcer une dynamique de transformation de l'offre de formations numériques).

Le calendrier défini pour cet APP est détaillé en séance. L'échéance de l'AAP 2015 est fixée au 16 janvier 2015, avec auditions des porteurs de projets du 21 au 23 janvier 2015.

L'échéance de l'AAP IDEFI-N est le 12 mars 2015 (avec évaluation et sélection en juin et contractualisation à partir de septembre 2015).

Liliane PELLECUER souligne le fait que le calendrier semble trop contraint entre le 5 décembre et le 16 janvier 2015, compte tenu des examens et de la période de congés. Elle demande s'il est envisageable de décaler ce calendrier à fin janvier 2015.

Le Président indique que le Vice-Président délégué sera informé de cette demande. Il souligne toutefois le fait que le calendrier a été pensé en articulation avec l'appel à projets IDEFI-N et qu'il sera peut-être compliqué de modifier le calendrier prévisionnel.

Proposition faite à la CFVU : adoption du principe d'appel à projets « Pédagogie numérique 2015 ». Alain TABARD, Vice-Président délégué au campus numérique, aux systèmes d'informations et aux learning centers, sera informé des remarques relatives au calendrier en amont du Conseil d'Administration.

Avis
CFVU

Avis favorable à l'unanimité

▪ **Projets internationaux VOTE CA**

Grégory WEGMANN précise qu'il s'agit de 2 projets non diplômants :

Avec le BRESIL : accord entre Universidade federal do Rio Grande do Norte (UFRN) et l'UFR Droit, Sciences économique et politique : un texte d'accord en anglais a déjà été présenté à la CP du 12 juin 2014 et validé par les instances de l'uB, avec l'accord du partenaire brésilien. Avant la signature, l'université brésilienne a insisté sur l'élaboration d'une version en portugais. Le texte est donc représenté en version portugaise et version française. Il n'y a pas de changement de fond. Pour rappel : il s'agit d'un nouvel accord en Droit qui permettra à l'UFR Droit, Sciences économique et politique d'envoyer et de recevoir des étudiants en exonération des frais d'inscription.

Avec la COREE DU SUD : accord entre Soongsil University (SSU) et l'IAE Dijon : il s'agit d'un nouvel accord qui prévoit l'échange de 3 étudiants, par an et de chaque côté, dans le cadre des enseignements proposés en anglais de niveau L et M, en exonération des frais d'inscription.

Proposition faite à la CFVU : adoption des deux projets internationaux, tels que présentés en séance

**Avis
CFVU**

Avis favorable à l'unanimité

▪ **Diplômes d'université VOTE CA**

Grégory WEGMANN précise qu'Antoine BIOY, responsable pédagogique du DU Hypnothérapie et du DIU a présenté en CP les modifications demandées. Il s'agit de prévoir pour les professionnels une possibilité de formation courte compte tenu de leurs acquis. Il y a une forte demande dans ce domaine.

Des modalités spécifiques de validation (formation courte) pour le DIU « Hypnose médicale et clinique » (*ouvert en 2014 à l'Université de Brest et rentrée 2015 pour l'UB*) et le DU « Hypnothérapie » sont prévues et ont été précisées en CP. Les candidats doivent s'acquitter des droits universitaires, s'inscrire au DU / DIU (coût de 300€ selon le budget établi par le SEFCA) pour 4H de suivi méthodologique et une demi-journée de soutenance.

Grégory WEGMANN rappelle que ces DU ont été validés par les instances de l'UB précédemment. La modification apportée ne porte pas sur le fond et s'inscrit dans le projet de développement des actions courtes porté par le SEFCA. Il évoque le message envoyé en amont de la CP par Frédéric HUET, Directeur de l'UFR Sciences de Santé, qui s'oppose au projet lié au DIU « Hypnose médicale et clinique » et s'interroge sur le portage par l'UFR Sciences Humaines. Paul ORNETTI, représentant l'UFR Sciences de Santé en CP, a demandé des précisions à Antoine BIOY sur l'organisation et le contenu de ces DU en CP. Les responsables vont se rencontrer pour essayer de trouver le meilleur moyen de pouvoir collaborer dans le cadre du DIU Hypnose médicale et clinique et qu'ainsi l'UFR Sciences de Santé soit associée.

Liliane PELLECUER demande si ces formations courtes sont comparables à des validations d'acquis. Il est précisé que les VA ne concernent que les diplômes nationaux. Cela n'existe pas pour les DU et DIU. Les établissements d'enseignement sont libres de définir les modalités de fonctionnement de leurs DU et DIU.

Proposition faite à la CFVU : adoption des modifications apportées aux DU « Hypnothérapie » et DIU « Hypnose médicale et clinique », telles que présentées en séance

**Avis
CFVU**

Avis favorable à l'unanimité

▪ **Offre de formation rentrée 2014**

VOTE CA

Grégory WEGMANN précise que la demande émane de l'UFR Langues et Communication et fait suite à la lettre de cadrage de la rentrée. Les modifications concernent la filière LLCE ; la filière LEA a été vue précédemment. Des remarques avaient été faites en CP et sont lues en séance. Sophie SALAÛN revient sur le volume horaire seuil de 1500 heures en Licence (seuil fixé dans l'arrêté Licence du 1^{er} août 2011). Avec ces réductions, certaines licences font moins de 1500 heures. Grégory WEGMANN précise que le comptage des heures est très variable et que tout compte pour la DGEIP. Il s'agit notamment de valoriser les différentes modalités d'enseignement (FOAD...) ou encore les stages.

Proposition faite à la CFVU : adoption des modifications de fiches filières pour la filière LLCE, telles que présentées en séance

**Avis
CFVU**

Avis favorable moins 3 votes contre

▪ **Conventions pédagogiques**

Grégory WEGMANN présente ces trois conventions entre l'UFR STAPS et la Ligue bourguignonne de Volley-Ball. Elles concernent:

- la validation du diplôme fédéral « initiateur Volley-Ball » ;
 - l'obtention du diplôme « Arbitre départemental FFVB » dans l'activité Volley-Ball ;
 - l'annexe descriptive au diplôme (supplément au diplôme) de la Licence STAPS mention Entraînement sportif.
- Ces conventions sont classiques.

Proposition faite à la CFVU : adoption des trois conventions UB-Ligue bourguignonne de Volley-Ball, telles que présentées en séance

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

8. Convention de partenariat pédagogique entre l'Université de Bourgogne et l'association de gestion et de développement de la formation du CFA La Noue dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir « Cité de l'alternance »

Le Président présente la convention en rappelant que le déploiement de la Cité de l'alternance a été favorisé par le projet de réhabilitation du bâtiment Sully. Le but est de pouvoir proposer des solutions d'hébergement aux jeunes étant en contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation).

Frédéric DEBAUFORT précise que le projet a vu le jour dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) car deux projets étaient en cours : celui de l'UB et celui du CFA La Noue. Le Conseil Régional de Bourgogne et la Caisse des dépôts et consignations ont indiqué qu'ils ne financeraient qu'un seul projet. Des échanges ont eu lieu avec le CFA. Un projet pédagogique a également été établi, visant particulièrement les décrocheurs afin de faciliter leur retour en cours d'année.

La partie immobilière (1 bâtiment UB et 2 bâtiments CFA) est gérée par le CROUS, avec un système de réservation mutualisé. Des logements sur des courtes périodes (semaines, mois....) seront proposés. Il est nécessaire de prévoir une flexibilité. Seuls des étudiants majeurs pourront prendre un contrat de location.

Liliane PELLECUER demande si cela rejoint le projet de convention UB-CPGE/BTS. La réponse est négative car cela concerne les seuls alternants.

Frédéric DEBEAUFORT précise que l'inspection de l'apprentissage du rectorat autorise à présent les entrées en BTS en cours d'année (pour les BTS du CFA La Noue). Des conventions sont en prévision avec les BTS de l'académie de Dijon et le Ministère de l'Agriculture (DRAF).

Muriel BOIS demande quelles sont les capacités d'accueil. Frédéric BEBEAUFORT précise qu'il y aura 96 logements sur le campus dont un est prévu pour l'accueil d'un étudiant en situation de handicap. Le CFA La Noue offrira 200 chambres. Une demande sera étudiée en fonction de la disponibilité et le cas échéant un étudiant pourra être orienté sur les logements du CFA si c'est complet sur le campus.

Il est prévu que les services administratifs du CFA du Supérieur et du CFA de l'Agroalimentaire puissent être présents dans le bâtiment, avec la mise en place d'un accueil « apprentissage » mutualisé.

Sophie SALAÜN exprime sa satisfaction de voir ce projet aboutir.

Frédéric DEBEAUFORT précise que le fait de pouvoir proposer des logements aux alternants renforcera l'attractivité des formations car c'est un point très problématique pour les étudiants.

Le Président souligne la qualité du projet et son objectif de mobilité sociale qui correspond bien à la réalité économique et sociologique de la Bourgogne. Il remercie Anne GIROLLET, Franck HENDEL et Frédéric DEBEAUFORT pour leur implication.

Proposition faite à la CFVU : adoption de la convention UB-CFA La Noue, telle que présentée en séance

Avis CFVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h30.

Le Vice-Président de la CFVU

validé

Grégory WEGMANN

ANNEE 2014

FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (F.S.D.I.E.)

Subvention université de Bourgogne 2014	261 000,00 €
Subvention Conseil Régional 2014	214 625,00 €
Réserves disponibles 2013	172 587,58 €
Culture (université de Bourgogne)	31 000,00 €
P'tite Fac (dotation uB CA du 18/12/13)	105 000,00 €
Total subventions à répartir	784 212,58 €

Propositions commission du 2 janvier 2014	Crédits affectés	142 722,00 €
Propositions commission du 2 juin 2014	Crédits affectés	138 895,00 €
Propositions commission du 19 juin 2014	Crédits affectés	29 840,00 €
Propositions commission du 24 septembre 2014	Crédits affectés	42 199,00 €

Crédits disponibles au 24 septembre 2014 430 556,58 €

Propositions de la commission FSDIE du 20 novembre 2014 pour validation à la CFVU du 4 décembre 2014 et soumises au vote du CA du 17 décembre 2014

N°	Associations	Projets	Dates	Budget global	Montant de la demande Culture	Montant de la demande FSDIE	Part FSDIE	Part Région	Total attribution
Soutien à la crèche universitaire									
	P'tite Fac					20 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €
	Versement de 105 000,00€ (uB par convention prochain CA)								
I - INITIATIVES ETUDIANTES									
Reports de la commission du 24 septembre 2014									
1-71	AEI ESIREM (Association des Elèves Ingénieurs de l'ESIREM)	Colloque ESIREM "Quelles nouvelles technologies dans le domaine sportif"	Vendredi 23 janvier 2015	7 250,00 €		1 000,00 €	0,00 €	000 €	0,00 €
1-72	AEI ESIREM (Association des Elèves Ingénieurs de l'ESIREM)	Gala ESIREM 2015	Samedi 24 janvier 2015	32 892,22 €		3 289,22 €	1 600,00€	1 600,00 €	3 200,00 €
1-78Bis	ASUB 71 (Association Sportive de l'Université de Bourgogne)	Futsal : Tournois Internationaux universitaires Féminin	Rome novembre 2014, Beyrouth mars 2015, Eindhoven mai 2015	9 570,72 €		2 771,00 €	1 385,50 €	1 385,50 €	2 771,00 €
1-83	FORCE 2 RUE	Revolution University 10 ème édition	Dates non communiquées	53 307,44 €		17 000,00 €	0,00 €	000 €	REPORT à la demande de l'association
1-89	SINGALLMUSIC	Singall Gospel : Gospel de Noël	de septembre 2014 à décembre 2014	14 733,17 €	1 000,00€ Prochaine commission	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
Propositions de la commission du 20 novembre 2014									
1-92	AAUB (Association Archéologique Universitaire de Bourgogne)	Musée d'archéologie national à Saint Germain en Laye et Basilique Saint Denis (région parisienne)	Samedi 17 janvier 2015	1 094,20 €		545,00 €	250,00 €	25000 €	500,00 €
1-93	AAUB (Association Archéologique Universitaire de Bourgogne)	Séjour en Gaule Narbonnaise	Du 21 au 24 février 2015	10 284,00 €		5 140,00 €	2 570,00 €	2 570,00 €	5 140,00 €
1-94	ABEP (Association Bourguignonne des Etudiants en Pharmacie)	Ma pharmacie du bout du monde	De septembre 2013 à avril 2015	50 854,13 €		3 500,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	3 500,00 €

Propositions de la commission FSDIE du 20 novembre 2014 pour validation à la CFVU du 4 décembre 2014 et soumises au vote du CA du 17 décembre 2014

N°	Associations	Projets	Dates	Budget global	Montant de la demande Culture	Montant de la demande FSDIE	Part FSDIE	Part Région	Total attribution
1-95	ABEP (Association Bourguignonne des Etudiants en Pharmacie)	Week end de parrainage	Les 26, 27 et 28 septembre 2014	8 227,50 €		2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
1-96	ADES (Association Dijonnaise des Etudiants en Sociologie)	Week end d'accueil des primo-arrivants en sociologie et en psychologie	Du 3 au 5 octobre 2014	4 107,26 €		1 520,00 €	760,00 €	760,00 €	1 520,00 €
1-97	ADIP (Association Dijonnaise pour l'Industrie Pharmaceutique)	Forum de l'APIEP (Association pour la Promotion de l'Industrie auprès des Etudiants en Pharmacie)	Jeudi 13 novembre 2014	1 070,00 €		500,00 €	250,00 €	250,00 €	500,00 €
1-98	FORCE 2 RUE	Spectacle Hip Hop 2015	30 avril 2015 30 et 31 mai 2015 30 juin 2015	9 472,92 €	400,00€ Prochaine commission	4 300,00 €	2 150,00 €	2 150,00 €	4 300,00 €
1-99	AEI ESIREM (Association des Elèves Ingénieurs de l'ESIREM)	Séjour à Amsterdam	Les 21, 22 et 23 novembre 2014	5 757,00 €		2 878,50 €	1 439,00 €	1 439,00 €	2 878,00 €
1-100	A.E.M.P (Association des Etudiants de Mesures Physiques IUT Le Creusot)	Les sciences physiques, c'est magique et Physique chimie dans la Nature	Année universitaire 2014 - 2015	8 130,53 €		3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
1-101	ARTenko	Sortie culturelle à Paris	Samedi 24 janvier 2015	1 006,00 €	251,50€ Prochaine commission	251,50 €	125,50 €	125,50 €	251,00 €
1-102	ASUB (Association Sportive de l'Université de Bourgogne) Composante STAPS	Les ZACROB'ARTISTES	Les 22 et 23 avril 2015	17 131,20 €	2 000,00€	8 000,00 €	4 282,50 €	4 282,50 €	8 565,00 €
1-103	ASUB (Association Sportive de l'Université de Bourgogne)	Spectacles Cirque/Musique	Mars, avril et mai 2015	3 322,53 €		1 661,26 €	830,50 €	830,50 €	1 661,00 €
1-104	BDE IAE Dijon (Bureau Des Etudiants de l'Institut d'Administration des Entreprises de Dijon)	Gala IAE 2015	Samedi 7 mars 2015	11 497,20 €		1 496,40 €	622,50 €	622,50 €	1 245,00 €
1-105	CBE BIO (Corporation Bourguignonne des Etudiants en BIOlogie)	Visite de l'aquarium de Paris	Samedi 22 novembre 2014	5 296,82 €		2 600,00 €	1 300,00€	1 300,00 €	2 600,00 €
1-106	CEDB (Corporation des Etudiants en Droit de Bourgogne)	Journée à Bruxelles	Vendredi 7 novembre 2014	2 288,75 €		1 038,75 €	519,00€	519,00 €	1 038,00 €
1-107	CHALON TOUT COURT	6ème rencontre des courts d'écoles	Mars 2015	11 634,70 €		5 800,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €	5 800,00 €
1-108	Creusot Meca Concept	Financement projet étudiant (conception et fabrication d'un robot biomimétique avec participation à la finale inter-GMP à Mantes dans les Yvelines)	Jeudi 26 mars 2015	5 350,28 €		2 600,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	2 600,00 €

Propositions de la commission FSDIE du 20 novembre 2014 pour validation à la CFVU du 4 décembre 2014 et soumises au vote du CA du 17 décembre 2014

N°	Associations	Projets	Dates	Budget global	Montant de la demande Culture	Montant de la demande FSDIE	Part FSDIE	Part Région	Total attribution
1-109	Génération Campus	Week end de formation	Les 8 et 9 novembre 2014	2 052,18 €		600,00 €	300,00 €	300,00 €	600,00 €
1-110	GNUB (Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne)	Week end de découverte dans le Parc National des Ecrins	Du 24 au 26 octobre 2014	1 195,16 €		597,58 €	298,50 €	298,50 €	597,00 €
1-111	GNUB (Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne)	Week end de participation au festival de la photographie animalière et de nature de Montier en Der	Du 22 au 23 novembre 2014	879,36 €		439,68 €	130,00 €	130,00 €	260,00 €
1-112	GNUB (Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne)	Journée de découverte du Museum National d'Histoire Naturelle de Paris	Samedi 6 décembre 2014	660,00 €		330,00 €	165,00 €	165,00 €	330,00 €
1-113	INSIDJON	Voyage en Suisse	Du 14 au 16 novembre 2014	8 670,70 €		3 008,50 €	1 504,00 €	1 504,00 €	3 008,00 €
1-114	INTERLUDE	Le rue est vers l'art : à corps et à cris	Du 2 au 5 avril 2015	18 846,25 €	4 000,00€ Prochaine commission	5 000,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	3 500,00 €
1-115	ISATHLON	21ème tournoi des Ovalies à Beauvais	Du 7 au 9 mai 2015	9 545,80 €		3 500,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €	2 300,00 €
1-116	ISATHLON	Achat d'équipements de rugby pour une équipe (maillots, shorts, chaussettes)	Novembre 2014	2 301,60 €		1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1-117	JAM Junior Agence MASI (MAster en Stratégie de Communication Internationale)	Dijon Live 2015	Mercredi 4 février 2015	6 265,67 €	250,00€ Prochaine commission	2 700,26 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
1-118	JAM Junior Agence MASI (MAster en Stratégie de Communication Internationale)	Gala de fin d'année	Vendredi 13 mars 2015	6 019,05 €		601,91 €	275,00 €	275,00 €	550,00 €
1-119	JAM Junior Agence MASI (MAster en Stratégie de Communication Internationale)	Voyage d'étude à New Delhi (Inde)	Du 23 au 29 mars 2015	30 591,47 €		15 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	9 000,00 €
1-120	Junior Consulting IAE Dijon	Développement de la junior Consulting IAE Dijon	Année universitaire 2014 - 2015	365,27 €		182,53 €	91,00 €	91,00 €	182,00 €
1-121	La Luna Del Oriente	7 fois la Luna fait danser l'uB (création partagée danse-théâtre inspirée des 7 capitaux)	De Novembre 2014 à décembre 2015	27 269,59 €	2 000,00€ Prochaine commission	7 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	7 000,00 €
1-122	LES INITI'ARTS	L'Art[S] Des Mots	Ateliers : janvier et février 2015 Expositions : du 1er au 20 mars 2015 Journée/soirée de clôture : 21 mars 2015	7 051,91 €	2 000,00€ Prochaine commission	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
1-123	LES INITI'ARTS	The super show 2ème édition	Mercredi 11 mars 2015	5 470,09 €	1 200,00€ Prochaine commission	1 500,00 €	750,00 €	750,00 €	1 500,00 €
1-124	LES INITI'ARTS	Cirqu' et vous?!	Samedi 14 mars 2015	6 372,37 €	1 000,00€ Prochaine commission	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
1-125	LES INITI'ARTS	Rencontres chorégraphiques : transcendance et hip hop connection	17 et 18 mars 2015	11 832,40 €		4 100,00 €	2 050,00 €	2 050,00 €	4 100,00 €

Propositions de la commission FSDIE du 20 novembre 2014 pour validation à la CFVU du 4 décembre 2014 et soumises au vote du CA du 17 décembre 2014

N°	Associations	Projets	Dates	Budget global	Montant de la demande Culture	Montant de la demande FSDIE	Part FSDIE	Part Région	Total attribution
1-126	SUGMP (Société Universitaire Génie Mécanique et Productique)	4L TROPHY	Du 19 février au 1er mars 2015	9 219,29 €		600,00 €	300,00 €	300,00 €	600,00 €
1-127	SUGMP (Société Universitaire Génie Mécanique et Productique)	4L TROPHY	Du 19 février au 1er mars 2015	8 118,04 €		600,00 €	300,00 €	300,00 €	600,00 €
1-128	TREMLIN	Yearbook TC2 2014-2015	Année universitaire 2014 - 2015	2 306,00 €		1 153,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1-129	UFR Langues et Communication	Remise des diplômes	Vendredi 23 janvier 2015	2 555,23 €		1 277,62 €	0,00 €	000 €	0,00 €
1-130	VIBOTIANS	Semaine d'accueil des nouveaux étudiants internationaux	Du 11 au 12 septembre 2014	4 427,89 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	750,00 €	1 500,00€
1-131	VIE ETUDIANTE 71	Programme 8+NOVICE - Organisation championnat de France d'aviron	Année universitaire 2014 - 2015	2 334,63 €		854,63 €	427,00 €	427,00 €	854,00 €
S/Total initiatives étudiantes				448 628,52 €	750,00 €	148 687,34 €	69 275,00 €	49 275,00 €	118 550,00 €
II - AIDE A LA FORMATION DES ELUS ASSOCIATIFS ET DES SYNDICATS									
2-8	Génération Campus	Congrès national de la FAGE	Du 26 au 28 septembre 2014	261,40 €		110,00 €	110,00 €	0,00 €	110,00 €
S/Total aide à la formation				261,40 €		110,00 €	110,00 €	0,00 €	110,00 €
III - SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES									
S/Total soutien aux associations conventionnées				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
V - PROJETS SERVICES									
S/Total projet - services				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VI - CULTURE									
S/Total Culture				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
VII - AIDE AUX ASSOCIATIONS EN DIFFICULTE									
S/Total aide aux associations en difficulté				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général				448 889,92 €		148 797,34 €	69 385,00 €	49 275,00 €	118 600,00 €

Solde : 311 896,58 €

AVIS CFVU 4 DECEMBRE 2014 : FAVORABLE A L'UNANIMITE

TRAVAUX DE LA COMMISSION FSDIE DU 20 NOVEMBRE 2014

NUMERO DOSSIER	NOM DE L'ASSOCIATION	NOM DU PROJET	DECISION	OBSERVATIONS
I - INITIATIVES ETUDIANTES				
Propositions de la commission du 24 septembre 2014				
1-71	AEI ESIREM (Association des Elèves Ingénieurs de l' ESIREM)	Colloque ESIREM "Quelles nouvelles technologies dans le domaine sportif"	Report	Aucun devis n'a été rapporté pour ce projet, ce qui avait été demandé lors de la dernière commission.
1-72	AEI ESIREM (Association des Elèves Ingénieurs de l' ESIREM)	Gala ESIREM 2015	3 200,00 €	Un membre de la commission souhaite que ce dossier soit comparé avec celui de l'année dernière et que le bilan du projet déposé en 2013 soit analysé.
1-83	FORCE 2 RUE	Revolution University 10 ème édition	Report	Le responsable de l'association n'a pas souhaité représenter le projet pour la raison suivante : il n'a pas eu la réponse de la mairie quant à sa demande de subvention.
1-78Bis	ASUB 71 (Association Sportive de l'Université de Bourgogne)	Futsal : Tournois Internationaux universitaires Féminin	2 771,00 €	En 2013, l'ASUB 71 avait reçu, pour le même type de projet, une subvention d'un montant total de 4 796€ (3 875€ de la commission FSDIE du Creusot du 23/05/13 et 921€ de la commission FSDIE de Dijon du 22/11/13). Mais, à partir de 2014, il n'existe plus qu'une commission FSDIE pour l'université de Bourgogne qui se réunit à Dijon. Cela explique le montant de la demande de subvention de l'ASUB 71 de 4 750€ faite à la commission FSDIE du 24/09/14. Lors de la commission FSDIE de Dijon du 24/09/14, une subvention de 2 000€ a été attribuée (pour une demande de 4 750€). Seule la subvention attribuée par la commission FSDIE de Dijon de 2013 a été prise en compte pour l'augmentation de la subvention. Afin de ne pas pénaliser l'ASUB 71, les membres de la commission ont proposé d'accorder une subvention supplémentaire pour atteindre la même somme qu'en 2013.
Propositions de la commission du 20 novembre 2014				
1-98	FORCE 2 RUE	Spectacle Hip Hop 2015	4 300,00 €	Sous réserve que l'association fournisse le bilan moral et financier des cinq projets subventionnés en 2013, ce qui a été également demandé lors de la dernière commission FSDIE.
1-100	A.E.M.P (Association des Etudiants de Mesures Physiques IUT Le Creusot)	Les sciences physiques, c'est magique et Physique chimie dans la Nature	3 000,00 €	Une remarque est faite quant au nombre d'étudiants concernés, seulement 32. Un membre de la commission s'interroge sur l'aspect pédagogique de ce projet en direction des lycéens, collégiens et élèves de primaire et souhaite qu'avant la CFVU il soit vérifié que le FSDIE ne finance pas un projet pédagogique.
1-102	ASUB (Association Sportive de l'Université de Bourgogne) Composante STAPS	Les ZACROb'ARTISTES	8 565,00 €	Une convention spécifique de prêt aux autres associations devra être établie pour le matériel acheté, pris en compte et noté dans la convention de subventionnement.

TRAVAUX DE LA COMMISSION FSDIE DU 20 NOVEMBRE 2014

NUMERO DOSSIER	NOM DE L'ASSOCIATION	NOM DU PROJET	DECISION	OBSERVATIONS
1-107	CHALON TOUT COURT	6ème rencontre des courts d'écoles	5 800,00 €	La chargée de mission FSDIE doit contacter l'association pour connaître la participation de l'école d'art à ce projet. Le poste communication étant jugé trop élevé, il paraît souhaitable de trouver une autre solution pour assurer la promotion de cet événement pour les prochaines éditions. Par exemple, un membre de l'association pourrait prendre en charge une partie de la communication.
1-109	Génération Campus	Week end de formation	600,00 €	Cette formation étant organisée par Génération Campus à destination des élus des autres associations étudiantes labellisées, elle ne rentre pas dans les actions spécifiques (voir critères d'attribution du FSDIE TITRE II Section 2).
1-116	ISATHLON	Achat d'équipements de rugby pour une équipe (maillots, shorts, chaussettes)	0,00 €	Achat de matériel ne rentre pas dans les critères du FSDIE.
1-117	JAM Junior Agence MASCI (MAster en Stratégie de Communication Internationale)	Dijon Live 2015	2 000,00 €	Un membre de la commission souhaite que ce dossier soit comparé avec celui de l'année dernière et que le bilan du projet déposé en 2013 soit analysé.
1-119	JAM Junior Agence MASCI (MAster en Stratégie de Communication Internationale)	Voyage d'étude à New Delhi (Inde)	9 000,00 €	Le montant de la subvention a été baissé par rapport à la demande pour deux raisons : - Seulement 29 étudiants concernés. - Participation financière des étudiants jugée trop faible.
1-120	Junior Consulting IAE Dijon	Développement de la junior Consulting IAE Dijon	182,00 €	Cette association ayant été récemment labellisée, les membres de la commission FSDIE ont souhaité aider l'association à démarrer en attribuant la subvention demandée, bien que cette demande ne rentre pas dans les critères d'attribution. Une subvention de ce type ne peut être attribuée qu'une seule fois.
1-128	TREMLIN	Yearbook TC2 2014-2015	0,00 €	Ne rentre pas dans les critères du FSDIE. Il s'agit de créer un souvenir commun entre les étudiants de Techniques et Commercialisation de 2e année (achat de matériel).
1-129	UFR Langues et Communication	Remise des diplômes	0,00 €	Cette demande n'est pas recevable : elle émane d'une UFR et non d'une association labellisée.
1-130	VIBOTIANS	Semaine d'accueil des nouveaux étudiants internationaux	1 500,00 €	Au titre de la commission FSDIE, une subvention d'un montant de 1 500.00€ a été proposée, (au lieu des 750.00€ demandés) car ce projet ne rentre pas dans les critères d'attribution de la commission culture (une subvention de 750.00€ était déposée à la commission culture).
II - AIDE A LA FORMATION DES ELUS ASSOCIATIFS ET DES SYNDICATS				
2-8	Génération Campus	Congrès national de la FAGE	110,00 €	Cette formation rentre dans les actions spécifiques : aide à la formation des élus associatifs et syndicats : une subvention de 500€ maximum est attribuée une fois par an (voir critères d'attribution du FSDIE TITRE II Section 2).